



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 09 mai 2017

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau
Délégation territoriale de

Le directeur

à

Affaire suivie par
frederic.pollet@moselle.gouv.fr
03 87 34 83 50

Monsieur le Président
Syndicat Intercommunal de Gestion et
d'Aménagement de la Boler et de ses
Affluents
63 Rue du Général de Gaulle
57570 BOUST

Objet : Dossier de déclaration concernant la renaturation de l'aval du ruisseau de semming sur la commune de Beyren-lès-Sierck
Accord immédiat

Réf : FP/RS - ASPE-L9

P.J : 1 dossier
Récépissé de déclaration
Fiche travaux

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux de renaturation de l'aval du ruisseau de semming sur la commune de Beyren-lès-Sierck**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 09 mai 2017
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2017-00193
- Dossier réalisé par : Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « **le récépissé clôturant son instruction administrative** ».



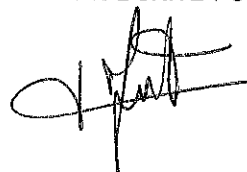
Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée et par les tiers dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de la décision.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Beyren-lès-Sierck où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



VALERIE ANTOINE-POTIER